

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2015

**DATE DE CONVOCATION :**  
**31/10/2015**

Le cinq novembre deux mil quinze à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

**DATE D'AFFICHAGE :**  
**31/10/2015**

Nombre de Conseillers :  
**en exercice : 11**  
**de Présents : 10**  
**de Votants : 11**

**Etaiet Présents :** Mesdames et Messieurs  
Elisabeth VAN DE WEGHE, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE VAN ACKER, Pierrette GORENFLOT Philippe NOBLECOURT, Dominique DEFER, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Franck VILLENEUVE, Alain THERET

**Etait absente :** Ouisa AFTIS

**Procuration :** Ouisa AFTIS à Elisabeth VAN DE WEGHE

**Secrétaire de séance :** Pierrette GORENFLOT

*Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.*

### N° 2015/44

#### Approbation de l'étude contre le ruissellement du bassin versant du chemin de Valescourt et lancement de l'enquête publique

Afin de lancer l'enquête publique, le conseil municipal doit statuer sur l'étude qui a été menée par le cabinet planète verte.

Suite à l'intervention de M. Binet devant le conseil municipal et à la réunion publique du 29 octobre dernier tous les éléments ont été présentés. Les éléments d'aménagements topographiques permettront de prévenir le ruissellement dans le village dans le cas de pluies décennales. Les dates de l'enquête publique seront diffusées après de la population.

Christophe Toullet fait remarquer que les chemins des éoliennes n'ont pas tenu compte de la prescription concernant le chemin à surélever en haut du bassin versant sur la commune de Lieuvillers. La compagnie du vent a réalisé les ouvrages dont il avait besoin et ne pouvait pas entraver l'écoulement naturel de l'eau avant l'accord de la police de l'eau. C'est pour cela qu'il a posé des buses seulement sous le chemin surélevé (chemin de Brunvillers) et n'a pas fait d'autres travaux.

#### Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver l'étude contre le ruissellement du bassin versant du chemin de Valescourt
- de lancer l'enquête publique de prévention de ruissellement et d'inondation du bassin versant.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de l'enquête publique

### N° 2015/45

#### Choix du matériel informatique pour le secrétariat

### N°2015/46

#### Décision modificative n°2

Madame le Maire explique au conseil municipal que la dématérialisation est en marche pour tous les secteurs d'activité de la mairie (transmission des délibérations, comptabilité, pour l'année prochaine factures, documents budgétaires, payes, et relation avec la trésorerie, dans le futur l'urbanisme dès que le PLU sera en route).

Pour cela il est nécessaire d'équiper le secrétariat d'un matériel qui tienne la route car l'ordinateur actuel date de + de 5 ans (fourni par le conseil départemental). Les devis et le tableau comparatif nous permettent de choisir. Nous avons privilégié la proximité pour la maintenance. M. Danse nous a déjà dépanné et fourni l'anti virus. M. Lefèvre est le fournisseur actuel de notre logiciel de comptabilité. La société SPINA-TRONIC appartient à M. Baudoin, maire de Ferrières. L'investissement doit être fait avant celui du logiciel pour installer celui-ci dans de bonnes conditions.

	<i>Ambre Informatique M. Lefebvre</i>	<i>Spina-Tronic M. Baudoin</i>	<i>Nouvelle Génération Informatique Bureautique M. Danse</i>
<i>Ordinateur / Processeur</i>	<i>ESPRIMO / Core i5 3,60 Ghz</i>	<i>Acer / Intel Dual Core 3,20 GHZ</i>	<i>/ Intel Core i5 3,20 GHZ</i>
<i>Ram</i>	<i>4 GO</i>	<i>4 GO</i>	<i>8 GO</i>
<i>Disque dur</i>	<i>1 TO</i>	<i>500 GO</i>	<i>500 GO</i>
<i>Windows</i>	<i>7 pro ou 10</i>	<i>7 Professionnal</i>	<i>7 pro ou 10</i>
<i>Prix</i>	<b>690,00 €</b>	<b>448,00 €</b>	<b>790,00 €</b>
<i>Ecran</i>	<i>23,6 pouces</i>	<i>Acer / 21,5 pouces <b>118,00 €</b></i>	<i>Philips / 24 pouces <b>187,00 €</b></i>
<i>Pack Office</i>	<i>Home et Business 2013 <b>219,00 €</b></i>	<i>Home et Business 2016 <b>236,00 €</b></i>	<i>Home 2013 ou 2016 <b>231,00 €</b></i>
<i>Anti virus</i>	<i>Panda Antivirus Pro <b>40,00 €</b></i>	<i>BitDefender 1 an</i>	<i>Norton déjà en place</i>
<i>Matériel / Option</i>	<i>Extension de garantie <b>109,00 €</b></i>	<i>Clavier + souris sans fil <b>35,53 €</b></i>	
<i>Installation</i>	<i>Configuration en atelier – tests – mise en service sur site et transferts des données <b>250,00 €</b></i>	<i>Paramétrage Windows réseau adsl – récupération des fichiers</i>	<b>90,00 €</b>
<i>TOTAL HT</i>	<b>1 308,00 €</b>	<b>837,53 €</b>	<b>1 298,00 €</b>
<i>TOTAL TTC</i>	<b>1 569,60 €</b>	<b>1 005,04 €</b>	<b>1 557,60 €</b>
<i>Observations</i>			<b>+ 2,60€ Eco Taxe</b>

D'après l'expérience de plusieurs conseillers, le choix de Windows 7 est préférable en attendant la « stabilisation » du 10. La commune a demandé aussi un pack office pour avoir plus de facilités pour communiquer avec tous nos interlocuteurs malgré son prix. Même si beaucoup d'administrations ont adopté open office, nous travaillons aussi avec des privés et même les conseillers avec lesquels cela pose problème.

**Le conseil municipal, décide, à la majorité**

- de choisir l'ordinateur vendu par M. Danse (pour 7 voix: Xavier GAILLET, Sylvie PEINTE, Philippe NOBLECOURT, Alain THERET, Elisabeth VAN DE WEGHE avec le pouvoir de Ouisa AF-TIS, Dominique DEFER). L'ordinateur vendu par M. Baudoin obtient 4 voix (Christophe TOUL-LET, Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Pierrette GORENFLOT).
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

De plus, afin de pouvoir réaliser cet achat avant la fin de l'année, il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

020 – Dépenses imprévues en investissement : - 1 560,20 €

2183 – 0600 : Matériel Informatique : + 1 560,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- d'approuver la décision modificative n°2 comme énoncé ci-dessus.

<p><b>N° 2015/47</b>  <b>Choix du logiciel de comptabilité et gestion des documents administratifs</b>  <b>N°2015/48</b>  <b>Adhésion à l'ADICO</b></p>
---

2 propositions : Horizon-line de JVS et Cosoluce

Suite à la proposition de visite à Ferrières, Mme BOZO et Mme le Maire ont pu constater les possibilités du logiciel JVS Horizon-line sur lequel la secrétaire travaille.

#### Année 2016

	<i>JVS</i>		<i>COSOLUCE</i>
<b>Acquisition du logiciel</b>	761,50 € HT soit 913,80 € TTC	<b>Location du logiciel</b>	723,85 € HT soit 868,62 € TTC
- Comptabilité		- Comptabilité	
- FCTVA	+ reprise des données :	- Emprunt	
- Inventaire	165€ HT – 198€ TTC	- Inventaire	Prix comprend le droit d'usage + la maintenance + l'assistance téléphonique
- Paie / N4DS		- Paie	
- Elections / INSEE	+ Récupération	- Population	
- Population	inventaire : 30€ HT –	- Recensement	
- Recensement militaire	36€ TTC	- Recensement militaire	
- Etat Civil	TOTAL : 1 147,80 €	- Elections	Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année sur l'indice d'Ingénierie
- Registre	<b>ATTENTION : A PAYER EN INVESTISSEMENT (Récupération TVA)</b>	- Registre	<b>ATTENTION : A PAYER EN FONCTIONNEMENT</b>
		+ Etat civil	
Maintenance JVS	410,40€ TTC	Reprise des données	450€ HT – 540€ TTC
Cotisation ADICO	GRATUITE	Récupération inventaire	75€ HT – 90€ TTC
Formation Paye	180€ TTC	Formation logiciel 2,5 jours	1035€ HT – 1242€ TTC
TOTAL	Investissement :	TOTAL	Fonctionnement :

<b>1 738,20 €</b>	1 147,80 € Fonctionnement : 590,40 €	<b>2 740,62 €</b>	2 740,62 €
-------------------	--	-------------------	------------

**Année 2017**

<i>JVS</i>		<i>COSOLUCE</i>	
<i>MAINTENANCE</i>	<i>410,40€ TTC</i>	<i>Location logiciel</i>	<i>723,85€ HT – 868,62€ TTC + Revalorisation</i>
<i>Cotisation ADICO</i>	<i>314,50€ HT– 377,40€ TTC</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>787,40 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>868,62 €</b>

**Cosoluce** : proximité du service ; plusieurs communes autour d'Angivillers sont Cosoluce ; assistance téléphonique ;

**JVS / ADICO** : Assistance téléphonique, Remise sur les mises à jour annuelles de l'éditeur ; Tiers de télétransmission ; mails sécurisés ; la secrétaire est déjà formée sur le logiciel sauf la paye. Donne la possibilité de l'installer en fin d'année mais de payer après le vote du budget 2016.

La présentation sous forme de modules des 2 logiciels les rendent très évolutifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de retenir le devis de l'éditeur JVS pour le logiciel Horizon-line**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget 2016**
- **souhaite que l'installation soit réalisée début janvier pour un paiement en mars**

Madame le Maire explique que pour obtenir une maintenance à faible coût pour ce logiciel, il est utile d'adhérer aux services de l'ADICO.

Cette association propose un large choix de services comme l'assistance téléphonique, la centralisation des anomalies et la gestion de leurs corrections, 60% de remise sur les mises à jour annuelles de l'éditeur de logiciels, un accompagnement sur le choix de logiciels, un dépannage sur site...

L'ADICO propose aussi des services pour la mise en place de la dématérialisation comme un accès illimité à la plateforme de dématérialisation pour les actes soumis au contrôle de légalité, l'accès aux Mails Sécurisés, l'accès à la plateforme de dématérialisation « marchés sécurisés...

La première année d'adhésion à l'ADICO est gratuite.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'ADICO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décidé, à l'unanimité :**

- **d'adhérer à l'ADICO à compter du 1er janvier 2016**
- **d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention et tout document administratif nécessaire à l'adhésion**

**N° 2015/49**

**Attribution de l'aide de 1 000€ de la Compagnie du Vent pour la préservation du gibier**

La compagnie du vent a été sollicitée par la société de chasse de Lieuvillers pour l'organisation de son ball-trap et a perçu la somme de 1000 € dans le but de continuer leur effort en faveur du gibier sur leur commune. Dans un souci d'équité la compagnie du vent propose la même chose aux autres communes.

N'ayant pas de société de chasse mais un groupe cygénétique informel, le responsable du plan de chasse sur la commune, M. Thierry Michel, a proposé que cette somme reste gérée par la commune en gardant le but en faveur du gibier comme l'implantation de haies.

Sylvie PEINTE demande sous quelle forme est versée cette somme avant ou après investissement. Comme pour la participation au ball trap de la société de chasse de Lieuvillers, c'est un don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la somme de 1000 € de la CEOLCBH60
- dit que les haies seront implantées sur le domaine communal en renforcement de ce qui existe dans le but de la préservation du gibier.

**N° 2015/50**  
**Cadeau de Noël pour les aînés**

Depuis 2 ans, la commune offre des bons d'achat à hauteur de 35 € par personne pour les plus de 65 ans valables dans des commerces de proximité à St Just et Argenlieu depuis 1 an.

Au moment de la distribution, nous avons essuyé une remarque défavorable pour un couple et c'est tout. Ce sont 18 aînés qui sont bénéficiaires. Elisabeth VAN DE WEGHE propose de revoir la somme à 40 € par personne. Les mêmes magasins seront sollicités.

**Le conseil municipal décide d'adopter la formule bons d'achats à 40 € par personne. ( 9 voix pour, 1 voix contre Christophe TOULLET, 1 abstention Pierrette GORENFLOT).**

**INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

- **Tableau des élections régionales du 06 et 13 décembre 2015**

- ***Récompense des participants au concours village fleuri***

*Au cours de la cérémonie des vœux, Pierrette GORENFLOT propose d'offrir des bons d'achat pour des plantes plutôt que des compositions fleuries. Les magasins proposés pour les retirer seront la Chaussée Fleurie à Saint Just en Chaussée et Art Déco végétal à Argenlieu.*

- ***Date des vœux et contenu***

*La date du samedi 9 janvier à 16 h est retenue. Les vœux se dérouleront en présence seulement des habitants du village. Le sujet des tirailleurs sénégalais sera l'animation de ce jour avec la remise des récompenses des maisons fleuries. Nous profiterons de la proximité de l'épiphanie pour offrir la galette des rois.*

- **Opposition au projet de fusion des syndicats d'eau**

Les projets de regroupement sont dans les tuyaux de la Préfecture comme pour le SEZEO, notre syndicat des eaux est concerné avec tous ceux du plateau picard. Le conseil municipal attend la position du syndicat pour nous positionner à notre tour. Le sujet n'a pas été évoqué à la dernière réunion du syndicat.

- **Les communes nouvelles**

Le sujet est abordé par Xavier GAILLET. En 2019 cela prendrait un caractère obligatoire. A la commune nous n'avons rien reçu dans ce sens. C'est une piste à approfondir mais avec qui ?

- **Le nouveau bureau d'Angivillers en fêtes.**

Suite à de nouvelles élections le nouveau bureau se compose ainsi. Présidente : Mme Véronique FORTIN, Trésorière : Mme Adélaïde ALIX, Secrétaire : Mme Isabelle BOZO et vice-secrétaire: Mme Murielle ROL.

L'équipe précédente avait pu réunir en partant de 400 € environ, plus de 1600 € en caisse avec des animations qui ont plu. C'est pour des raisons d'entente des membres que des nouvelles élections ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53

**Numéro d'ordre des délibérations prises de 2015/44 à 2015/48**

<b>N° 2015/44</b>	<b>Approbation de l'étude contre le ruissellement du bassin versant du chemin de Valescourt et lancement de l'enquête publique</b>
<b>N° 2015/45</b>	<b>Choix du matériel informatique</b>
<b>N° 2015/46</b>	<b>Décision modificative n°2</b>
<b>N° 2015/47</b>	<b>Choix du logiciel de comptabilité et gestion des documents administratifs</b>
<b>N° 2015/48</b>	<b>Adhésion à l'ADICO</b>
<b>N°2015/49</b>	<b>Attribution de l'aide de 1 000€ de la Compagnie du Vent pour la préservation du gibier</b>
<b>N°2015/50</b>	<b>Cadeau de Noël des aînés</b>

**Signatures des membres présents**

<b>Elisabeth VAN DE WEGHE</b>	<b>Pierrette GORENFLOT</b>
<b>Philippe NOBLECOURT</b>	<b>Ouisa AFTIS</b> <i>(pouvoir à Elisabeth VAN DE WEGHE)</i>
<b>Alain THERET</b>	<b>Isabelle PREVOST</b>
<b>Xavier GAILLET</b>	<b>Franck VILLENEUVE</b>
<b>Dominique DEFER</b>	<b>Sylvie PEINTE VAN ACKER</b>
<b>Christophe TOULLET</b>	